

homologue indienne. Industrie Canada offre une assistance directe aux entreprises canadiennes engagées dans des activités de commerce international.

**Ressources naturelles Canada** - Les sciences de la terre et les secteurs des minéraux et des métaux de Ressources naturelles collaborent avec le gouvernement et l'industrie minière de l'Inde à l'élaboration d'une politique bilatérale portant sur les relations scientifiques et techniques. Cette initiative a pour objectif d'appuyer la promotion des services, des techniques et du matériel canadiens destinés à l'industrie des mines et des minéraux, notamment en ce qui concerne les produits relatifs à l'environnement.

**Le Bureau canadien de transfert de technologies et de formation sur l'environnement (BCFE)** - Le BCFE a été créé en mai 1992 pour répondre à la priorité mondiale accordée à l'échange de technologies environnementales. La principale fonction du BCFE est d'aider les organisations et les entreprises étrangères à se familiariser avec les technologies canadiennes qui ont des applications environnementales et à développer leurs propres capacités technologiques. À cette fin, le BCFE entreprend des projets où les besoins internationaux sont jumelés aux compétences canadiennes, et travaille de concert avec les organisations de l'ONU et les institutions financières internationales (IFI) qui participent à des programmes d'échange de technologies.

**La Corporation commerciale canadienne (CCC)** - La CCC, une société d'État qui relève du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux, a été créée afin de favoriser l'établissement de relations commerciales entre le Canada et les autres pays. Son rôle est de faciliter les échanges internationaux et elle est le maître d'oeuvre pour ce qui concerne la vente de produits et services canadiens aux gouvernements étrangers, aux organismes internationaux ainsi qu'aux acheteurs autorisés du secteur privé. Au nom du gouvernement canadien, la CCC garantit aux acheteurs que le contrat sera exécuté conformément aux modalités et conditions établies. Elle a mis en place un partenariat avec les principales banques canadiennes dans le cadre duquel celles-ci établissent des projets de lignes de crédit pour les exportateurs approuvés, jusqu'à un maximum de 2 millions de dollars par exportateur, lesquels peuvent les utiliser pour leur fonds de roulement avant les expéditions.

**Le gouvernement de l'Alberta** - En 1993, le gouvernement de l'Alberta a ouvert un bureau à New Delhi. La principale fonction de ce bureau est d'appuyer les activités des sociétés albertaines en Inde.

**Le gouvernement de la Colombie-Britannique** - La British Columbia Trade Development Corporation s'intéresse de plus en plus au marché indien, qu'elle considère comme un important nouveau marché. Actuellement, elle concentre ses